



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déficits publics

Question écrite n° 84479

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'annonce par le Président de la République le 20 mai 2010, à l'issue de la conférence des déficits publics, d'une future « modulation » des dotations de l'État aux collectivités territoriales « selon des critères de bonne gestion ». Il lui demande quelle définition objective, acceptable par tous, il donne de ces critères, sachant notamment qu'une baisse des dépenses, comme il a été justement souligné, peut fort bien résulter de facteurs exogènes étrangers à une amélioration de la gestion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84479

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7983

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)